
DECISION N° : 172.08.2022

OBJET : CONTRAT AVEC LA SOCIETE SAS GESCIME – Contrat de prestations de services pour la gamme GESCIME.

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de contrat de la société SAS GESCIME, relatives à un contrat de prestations de services pour la gamme GESCIME pour le service état civil.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement du progiciel GESCIME de la gestion du cimetière.

Article 1 :

DECIDE de signer avec la société SAS GESCIME sise - 1 place de Strasbourg - 29200 BREST, un contrat de prestations de services pour la gamme GESCIME pour le service état civil.

Article 2 :

Ledit contrat prendra effet à compter du 19 juillet 2022 pour une durée d'un an. Il sera renouvelé par reconduction tacite, pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 3 ans.

Article 3 :

DIT que la dépense résultant dudit contrat d'un montant de 767 € HT soit 920.40 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, et suivants de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **19 AOUT 2022**



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE

Contrat de services GESCIME

Contrat de services

Contrat de prestations de services pour la gamme GESCIME

Entre les soussignés :

Mairie d'OSNY
14 rue William Thornley
95 520 OSNY

Représentée par Monsieur Jean-Michel LEVESQUE
Maire d'OSNY
(ci-après , le responsable du traitement)

D'une part,

et

SAS GESCIME
1 place de Strasbourg
29200 BREST

Représentée par Thierry LE SCAO,
Président de la société
(ci-après, le sous-traitant)

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour but de définir les prestations qui seront fournies au Responsable du traitement et d'en déterminer les conditions et les obligations réciproques.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU TRAITEMENT FAISANT L'OBJET D'UNE SOUS-TRAITANCE

Le sous-traitant est autorisé à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les services de maintenance et tierce maintenance applicative. Ces prestations permettent le maintien en condition opérationnelle des matériels et/ou logiciels à titre préventif, correctif ou évolutif.

Contrat de services GESCIME

ARTICLE 3 : PRESTATIONS

Le **CONTRAT DE SERVICES GESCIME** assure :

- La **maintenance fonctionnelle et technique du logiciel GESCIME**
- La **hotline illimitée** (assistance téléphonique) fonctionnelle et technique liée à l'**utilisation du logiciel GESCIME**.
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h45
Modes de prise en charge : téléphone, fax, mail, prise en main à distance + logiciel de suivi des demandes
- La **veille réglementaire**, avec mise à disposition de notre **Juriste** spécialiste de la législation funéraire
- Une **mise à jour annuelle** permettant de bénéficier d'un **logiciel** conforme aux évolutions technologiques et à la législation funéraire en vigueur.
- L'**assistance et conseil en gestion de sites funéraires**
- La **sauvegarde automatique de votre base de données** (2 sauvegardes par an - copies de secours)
- Le **site internet** de présentation et de valorisation de votre espace funéraire, couplé au logiciel Gescime
- Le **rapport d'activité annuel** de votre base de données cimetières et conseil en optimisation de votre gestion

ARTICLE 4 : PRIX

Contrat de Services GESCIME (conclu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois)					
GESCIME	Nombre d'emplacements	Site internet de votre espace funéraire	Audit annuel	Sauvegarde bi annuelle de vos données	MONTANT ANNUEL
Prestations	1 517	inclus	inclus	inclus	767,00 €
Date d'installation	Total TVA (20 %)				153,40 €
06/12/2006	Total TTC				920,40 €

ARTICLE 5 : REVISION DES PRIX

Le tarif indiqué à l'article 4 sera révisé annuellement selon l'indice SYNTEC en vigueur et suivant la formule :

$P1 = P0 * (S1/S0)$ (P1 : Prix révisé, P0 : Prix contractuel d'origine pour la première révision puis dernier montant facturé pour les révisions suivantes, S1 : Dernier indice connu à la date de révision, S0 : Indice SYNTEC du mois de référence).

ARTICLE 6 : DUREE

Le présent contrat prend effet à compter du **19/07/2022** pour une durée d'un an. Il sera renouvelé par reconduction tacite, pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 3 ans.

Il pourra être dénoncé par l'une des parties deux mois avant son échéance, par lettre recommandée. Si l'une des parties manque à une ou plusieurs obligations au titre du présent contrat, l'autre partie pourra résilier celui-ci immédiatement et sans indemnité, s'il n'a pas été remédié à ce manquement dans les 30 jours suivant la notification écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige découlant de l'interprétation du présent contrat ou de son application sera transmis à la juridiction territorialement compétente.

Fait en deux exemplaires, le 18 juillet 2022

Thierry LE SCAO, Président

signature

GESCIME
1, Place de Strasbourg
29200 BREST
Tél. 02 98 49 08 16 - Fax 02 98 05 45 88
SIRET 789 255 448 0015



Nota : 1 exemplaire à retourner et un exemplaire à conserver

CONTRAT DE SERVICES GESCIME

Conditions générales d'abonnement au contrat de services de la SAS GESCIME

Article 1

La société GESCIME s'engage à assurer son service téléphonique du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h45 (*). Le nombre d'appels téléphoniques est illimité. Le contrat ne comprend pas la réparation de fichiers ou de données, ni le déplacement sur site.

(* heures modulables en fonction de l'activité)

Article 2

Le contrat de maintenance est conclu pour une durée d'un an à compter de son acceptation par l'abonné. Il sera ensuite renouvelé par reconduction tacite, pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 3 ans. La révision tarifaire a lieu annuellement, selon l'indice SYNTEC de référence. La partie qui déciderait de ne pas reconduire le présent contrat devra notifier cette décision à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois avant la fin de la période en cours.

Article 3

La société GESCIME s'engage à fournir à l'abonné, dans les 8 jours ouvrés suivant la réception en ses bureaux du contrat dûment complété, daté et signé, les codes d'accès nécessaires à l'utilisation du service.

Article 4

Le code d'accès est strictement personnel à l'abonné et ne peut être connu et utilisé que par l'abonné. Par conséquent, l'abonné n'est pas autorisé à communiquer ou à céder, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, le code d'accès à d'autres personnes sauf autorisation préalable et écrite de la société GESCIME.

Article 5

L'abonné assure l'entière responsabilité de l'utilisation des codes d'accès qui lui sont fournis. Celui-ci s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de préserver le caractère nominatif de ces codes. Il se porte également garant du respect des dispositions du présent contrat par toute personne sous son autorité.

Article 6

L'abonnement au service "Contrat de Services" comprend en outre la fourniture d'une mise à jour du progiciel par an. Cette nouvelle version pourra être modifiée par rapport à la version antérieure en fonction de l'évolution de la législation funéraire et des évolutions technologiques.

Article 7

L'abonné reconnaît expressément que la société GESCIME n'est tenue qu'à une obligation de moyens et non de résultats pour l'exécution de toute prestation de service dans le cadre du contrat et ce, quel que soit le niveau de complexité de cette prestation.

Article 8

L'abonné est seul responsable de l'usage qu'il fait des informations procurées et supporte tous les risques afférents à cet usage. En particulier, il incombe à l'abonné de prendre toutes les dispositions nécessaires pour préserver l'intégrité de ses programmes et de ses données, notamment en mettant en œuvre les procédures de sauvegarde appropriées.

Article 9

La société GESCIME ne pourra être tenue responsable d'éventuels dommages ou incidents résultant d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution du service, y compris et sans que ce soit limitatif des pertes de programmes ou de données, des pertes de profits ou des manques à gagner, et ce même dans les cas où la société GESCIME aurait été informée de la possibilité de tels dommages. En tout état de cause, la responsabilité de la société GESCIME ne saurait excéder, pour tout dommage, le montant du prix versé pour l'année en cours par l'abonné à la société GESCIME pour la fourniture du service.

Article 10

La société GESCIME pourra, sans préjudice de ses autres droits et recours, résilier le présent contrat de plein droit et sans indemnité, par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de manquement par l'abonné à l'une de ses obligations au terme du présent contrat.

Article 11

Aucune des parties ne sera responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de ses obligations imputables à un cas de force majeure. Les dispositions du présent paragraphe ne pourront cependant en aucun cas dispenser une partie de régler à l'autre toute somme qu'elle lui devrait.

Article 12

Les frais de port et de conditionnement pour les mises à jour sont inclus au "Contrat de Service". Les honoraires du technicien ainsi que les frais de déplacements ne sont pas inclus dans le présent contrat dans le cas où le client ne souhaiterait pas réaliser lui-même ses mises à jour sur son installation informatique. A l'issue de cette période, le service assistance est reconduit dans les termes des dispositions des articles 2 et 13.

Article 13

En cas de dénonciation par la société GESCIME, celle-ci remboursera l'abonné au prorata du prix payé par ce dernier, correspondant à la période non couverte par le service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220819-172082022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2022

Affichage : 23/08/2022

Etre votre partenaire au quotidien dans la gestion de votre cimetière
Une question ? Une problématique ? Contactez-nous !

gescime

02 98 49 08 16

La SAS GESCIME, basée à Brest, est **spécialisée dans la gestion de sites funéraires depuis plus de 20 ans**. Aujourd'hui, ce sont plus de 1300 collectivités (des métropoles telles que Toulouse, Strasbourg, Bordeaux mais aussi des communes de moins de 1.500 habitants) qui font appel à notre expérience pour les accompagner dans la gestion de leur site funéraire

NOS ENGAGEMENTS

- Vous proposer une démarche de qualité
- Mettre notre savoir-faire à votre disposition
- Etre à votre écoute, comprendre vos besoins
- Vous proposer une solution adaptée

NOS PRESTATIONS

La Société Gescime vous accompagne dans toutes vos démarches relatives à la gestion du cimetière

SERVICE EXPERTISE CONSEILS

- ⇒ Assistance incluse au contrat de maintenance
- ⇒ Conseil en réorganisation de sites funéraires
- ⇒ Obligations légales
- ⇒ Nouveautés (textes, lois, etc.)
- ⇒ Rédaction de votre règlement de cimetière
- ⇒ Expertise de votre mode de gestion
- ⇒ Abonnement à la newsletter funéraire mensuelle

SAISIE DE VOS DONNÉES

- ⇒ Saisie complète ou partielle (ou importation d'un fichier existant)
- ⇒ A partir de toute source de données (registres, actes, fiches, etc.)
- ⇒ Association géographique des contrats au plan

FORMATIONS

- ⇒ Au logiciel Gescime
- ⇒ A la gestion d'un site funéraire
- ⇒ A la réglementation funéraire et la jurisprudence en vigueur

INVENTAIRE TERRAIN

- ⇒ Relevés des épitaphes inscrites sur les sépultures
- ⇒ Réalisation de photographies des sépultures
- ⇒ Relevés topographiques (pour mise à jour cartographique)
- ⇒ Création ou modification d'une sectorisation

REPRISES POUR ÉTAT D'ABANDON

- ⇒ Repérage et descriptif des monuments abandonnés
- ⇒ Vérifications d'usage et respect des procédures administratives
- ⇒ Constitution des dossiers
- ⇒ Reprise administrative complète en conformité avec le CGCT

SITE INTERNET



LOGICIEL GESCIME

BORNE TACTILE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220819-172082022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2022

Affichage : 23/08/2022

DESCRIPTIF DU CONTRAT DE SERVICES

Avec le
Contrat de
Services de
Gescime
vous vous
assurez
la garantie
d'un expert
à vos côtés

- La maintenance **fonctionnelle** et **technique** du logiciel **GESCIME**
- La **hotline illimitée** (assistance téléphonique) fonctionnelle et technique liée à l'utilisation du logiciel **GESCIME**.
Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h45
Modes de prise en charge : téléphone, fax, mail, prise en main à distance + logiciel de suivi des demandes
- La **veille réglementaire**, avec mise à disposition d'un interlocuteur unique spécialiste de la législation funéraire
- Une **mise à jour annuelle** permettant de bénéficier d'un logiciel conforme aux évolutions technologiques et à la législation funéraire en vigueur.
- L'assistance et **conseil en gestion de sites funéraires**
- La sauvegarde automatique de votre base de données (2 sauvegardes par an - copies de secours)
- **Le site internet** de présentation et de valorisation de votre espace funéraire, couplé au logiciel Gescime
- Le rapport d'activité annuel de votre base de données cimetières et conseil en optimisation de votre gestion

Pour l'ensemble de nos prestations

Renseignez-vous auprès de notre
Service clients au 02.98.49.08.16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220819-172082022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2022

Affichage : 23/08/2022